



Baby-Sitting

Fiche Baby-sitter



Nom : Prénom :

Age : .. Tél fixe : Tél portable :

Adresse :

Commune :

Email :

Situation : (collégien, lycéen, étudiant, en formation, etc.).....

Frais d'inscriptions réglés (2 euros) : OUI NON

Disponibilités

Hors vacances scolaires

Jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin							
Après midi							
Soir							

Vacances scolaires : Hiver Printemps Juillet Août Toussaint : Noël :

Jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin							
Après midi							
Soir							

Avez vous une formation/expérience dans le domaine : (BAFA, Prévention et Secours Civique 1 degré...)

Sinon par quelles formations seriez-vous intéressé ?

Précisez si vous disposez d'un moyen de transport (voiture, mobylette, scooter, vélo...)

Et les communes où vous pouvez intervenir :

Barbechat Remaudière Saint Julien Chapelle Basse Mer Loroux-Bottereau Landreau

Quel est votre souhait concernant l'âge des enfants?.....

Votre inscription est valable un an (de date à date), pour augmenter vos chances et garantir aux familles des informations actualisées, merci de tenir à jour cette fiche par email (jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr), téléphone : 02.40.36.87.76 ou aux formations auxquelles vous participez.

Date d'inscription : .. / .. /

Signature :

Cadre réservé au PIJ Mise à jour le : Mise à jour le :
N° : ... Mise à jour le : Mise à jour le :



LES BABY-SITTERS

Leurs rôles :

Les jeunes qui souhaitent bénéficier du service Baby-sitting doivent s'acquitter des frais d'inscriptions annuels de 2 euros. Ils peuvent alors être inscrits sur la base de données (liste) et bénéficier de diverses actions de formation mises en place par le Point Information Jeunesse. Ils acceptent alors la diffusion de leurs coordonnées aux familles intéressées.

Leurs engagements :

- Etre ponctuel(le) en respectant les horaires définis.
- Prévenir au minimum 48 heures avant la garde en cas d'empêchement (sauf urgence).
- Tenir compte des recommandations des parents.
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants.
- Ne pas laisser seul(s) le ou les enfants qui sont sous sa responsabilité.
- Ne pas confier le ou les enfants à une autre personne.
- N'introduire aucune autre personne sur le lieu de garde sauf accord préalable des parents.
- Ne pas faire usage de drogues ou autres produits pouvant altérer l'état de conscience.
- Respecter les lieux où se déroule la garde.
- Respecter la convention collective des salariés du particulier employeur (www.fepem.fr).
- Respecter la présente charte.

Attention : le (la) baby-sitter doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile avec l'extension « Baby-sitting ». Si le jeune est mineur, se sera sur l'assurance de ses parents. Vérifier auprès de votre compagnie d'assurance.

Les plus du service baby-sitting :

La possibilité de participer à des temps de formations et d'échanges

La possibilité d'emprunter des jeux à la ludothèque (3 emprunts gratuits)

D'échanger avec un animateur aux permanences PIJ, prise de rendez-vous

Seriez-vous intéressé par la possibilité d'emprunter gratuitement des livres enfants dans les bibliothèques ?

Oui

Non

Je soussigné, Mlle, M. reconnaît avoir pris connaissance des conditions du fonctionnement et de la charte du service Baby-sitting Loire-Divatte.

Daté et signé :